

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Attention : Même ordre du jour pour les mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010.**Les points 3 et 4 seront traités mardi à 14h00.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente communique que le point 21 sera traité demain matin 15 décembre 2010 à 9h30. Les points 3 et 4 seront traités à 14h00.			
	2.	Dépôts Interpellations: Frédéric Haenni et consorts au nom du groupe RAD; J.-C. Schwaab et consorts. Motion: Grégoire Junod et consorts. Postulat: Bernard Borel et consorts. Initiative: J.-M. Favez et consorts au nom du groupe SOC. Pétition: de l'Avivo contre la discrimination de l'abonnement senior Mobilis.			
TRAITE	3.	(GC 153) Assermentation d'une juge cantonale et d'un juge suppléant au Tribunal cantonal, à 14h00 Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Odile Brélaz Braillard et à celle de M. Jacques-Olivier Piquet.			
TRAITE	4.	(10_HQU_DEC) Heure des questions du mois de décembre 2010, à 14 heures			
RENV-CE	5.	(10_INT_465) Interpellation Roxanne Meyer Keller et consorts - Ecole professionnelle intercantonale de la Broye (EPIB) (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	6.	(10_INT_466) Interpellation Béatrice Métraux au nom du groupe des Verts - La Télé, les Retraites Populaires et l'ECA, mariage réussi ? (Ne souhaite pas développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	7.	(GC 142) Secondes réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion (année 2009) Rapport général: seconde réponse du CE à l'observation sur la nursery de Marcelin: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 60 oui, 19 non et 1 abstention. Le refus de la seconde réponse transforme l'observation automatiquement en postulat, renvoyé directement au Conseil d'Etat. DSE: seconde réponse à la 3ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité. DFJC: seconde réponse à la 1ère observation: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 91 oui et 2 non. Le refus de la seconde réponse transforme l'observation automatiquement en postulat, renvoyé directement au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil fixe à l'unanimité un délai de réponse au Conseil d'Etat au 30 juin 2011 pour élaborer le rapport sur le postulat. Seconde réponse à la 5ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité. DEC: seconde réponse à la 5ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité. DFIRE/DSE: seconde réponse à la 1ère observation (rapport PolCant): conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées avec une abstention. Seconde réponse à la 2ème observation (rapport PolCant): conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité. DFIRE: seconde réponse à la 2ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	<p>(342) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD No 2) - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2011- d'investissement pour l'année 2011 et plan 2012-2014 et Rapport partiel du CE sur le Programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2012-2015 et EMPL - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) - modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) - modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom) - modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites populaires (LRP) - modifiant la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD) et EMPDs - fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2011, autorisant la conclusion d'emprunts en 2011 avec décaissement décalé en 2012 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 - fixant, pour l'exercice 2011, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) - accordant un crédit de CHF 10'000'000 pour financer une participation au Centre de congrès Palexpo SA, sis à Genève - accordant un crédit de CHF 44'200'000 destiné à financer l'acquisition de trois bâtiments, et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat, sur les sites de Lausanne, Morges et Payerne, à titre d'alternative à la location de surfaces auprès de tiers et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Albert Chapalay et Réponse aux interpellations Michèle Gay Vallotton et consorts et Eric Walther et consorts(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): projets de lois: LI: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité. LMSD: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité. LCom: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.</p>	DFIRE.	Grognuz F. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi

LRP: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.
LPA-VD: art. 80 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.
(2ème débat): projets de décrets:
Montant limite des nouveaux emprunts: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.
Montants maximaux prêts LADE: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.
Participation Palexpo: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est refusé par 63 oui, 3 non et 45 abstentions (majorité absolue, conformément à l'art. 102 LGC, non atteinte). A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 76 oui, 4 non et 43 abstentions. Le projet de décret est donc accepté à la majorité absolue des membres du Grand Conseil.
Acquisition de trois bâtiments: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 90 oui et 15 abstentions (majorité absolue conformément à l'art. 102 LGC).

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	9.			
	<p>(10_POS_226) Postulat Dominique-Richard Bonny et consorts au nom des groupes LIB et RAD pour l'établissement d'un cadastre solaire vaudois (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)</p> <p>Budget d'investissement 2011: en vote final, le montant global du budget d'investissement pour l'année 2011 de CHF 300'000'000 est accepté par 116 oui et 2 non. Fin du 2ème débat.</p> <p>Budget de fonctionnement 2011: DINF: UB 61 à UB 64 acceptées sans discussion. UB 66: à la rubrique 3657.6, amdt Montangero (+550'000) accepté par 65 oui, 57 non et 17 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 65 oui, 63 non et 11 abstentions. UB 66 amendée acceptée à la majorité avec qqs abstentions. Un 3ème débat interviendra suite à l'acceptation de cet amendement.</p> <p>DINT: UB 302, 303, 304, 305 et 306 acceptées sans discussion. UB 308: à la rubrique 3011, amdt Freymond Cantone présenté par G. Junod (+960'000) refusé par 72 non, 47 oui et 8 abstentions. UB 308 acceptée avec un nombre important d'abstentions. UB 309 acceptée. UB 310 acceptée.</p> <p>DSAS: UB 41 acceptée. UB 421 acceptée. UB 4221 acceptée. UB 4222 à 4225 acceptées. UB 4226 à 43 acceptées. UB 481 à 485 acceptées.</p> <p>DEC: UB 51, 52, 54, 56, 57 et 59 acceptées sans discussion.</p> <p>DFIRE: UB 701 acceptée. UB 702 acceptée. UB 703: à la rubrique 4001, amdt Favez (+135'500'000) refusé par 72 non, 47 oui et aucune abstention. UB 703 acceptée avec un certain nombre d'abstentions. UB 7041 acceptée. UB 706 acceptée. UB 707 acceptée. UB 708 acceptée. UB 78 acceptée. UB 79 acceptée.</p> <p>OJV: UB 81 acceptée.</p> <p>SGC: UB 91 acceptée.</p> <p>DSE: UB 103 à 112 acceptées. UB 113 acceptée. UB 114 acceptée. UB 131: à la rubrique 3161, amdt min AGT (+175'000) refusé par 71 non, 52 oui et aucune abstention. UB 131 acceptée avec une abstention.</p> <p>DFJC: UB 211 et 221 acceptées. UB 222, 231 et 232 acceptées. UB 251: amdt Rapaz à la rubrique 3652 (+1 franc) est refusé par 64 non, 40 oui et 20 abstentions, directement à l'appel nominal. UB 251 et 252 acceptées. UB 27: amdt min AGT à la rubrique 3801.3 (+175'000)</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		refusé par 70 non, 63 oui et aucune abstention. Amdt min AGT à la rubrique 3801.4 (+83'000) refusé par 71 non, 62 oui et aucune abstention. UB 27 acceptée. UB 281: amdt Dolivo à la rubrique 3655.3.1 (+2'297'400) refusé par 76 non, 37 oui et 12 abstentions. UB 281 acceptée. UB 29 acceptée. Fin du 2ème débat sur le budget de fonctionnement. Un 3ème débat interviendra ultérieurement. Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	10.	(10_MOT_120) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts au nom des groupes AGT, VER et SOC concernant le fichier cantonal en lien avec la protection de l'Etat cantonal, quelle base légale, quel droit d'accès, quel contrôle (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	11.	(10_MOT_121) Motion Jean-Michel Favez et consorts demandant que la Loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LEM) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs du Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-T	12.	(10_MOT_123) Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) En raison de la maladie de la motionnaire, l'intervention parlementaire qu'elle a déposée sera développée ultérieurement.			15/12/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	(10_MOT_122) Motion Pierre Zwahlen et consorts pour la poursuite de l'investigation secrète contre les pédophiles (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-T	14.	(09_INT_297) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Michel Miéville demandant si les énergies renouvelables sont aussi vertes qu'on nous le dit - Béatrice Métraux demandant si Mülhleberg est aussi propre et sans danger qu'on nous le dit	DSE.		15/12/2010
RENV-T	15.	(09_INT_312) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical concernant les influences et les scénarios en matière énergétique	DSE.		15/12/2010
RENV-T	16.	(09_INT_311) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion intitulée Oser tous les métiers, les jeunes adolescents sont aussi concernés	DSE.		15/12/2010
RENV-T	17.	(09_INT_288) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacqueline Rostan et consorts relative à l'évasion du lynx Aisha du Juraparc à Vallorbe	DSE.		15/12/2010
RENV-T	18.	(10_INT_328) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grégory Devaud concernant le dossier PA-R3 - 3ème correction du Rhône	DSE.		15/12/2010
RENV-T	19.	(10_INT_354) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Cornamusaz et consorts au sujet du fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier	DSE.		15/12/2010
RENV-T	20.	(10_INT_365) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard et consorts concernant la vespa velutina ou le frelon asiatique	DSE.		15/12/2010
RENV-T	21.	(10_PET_053) Pétition pour le sauvetage de la Ferme de la Prise Zacharie, à Concise	DEC	Jungclaus Delarze S.	15/12/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	22.	(253) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 28 février 1956 sur les communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Marc Vuilleumier demandant que les titulaires d'un permis C puissent exercer le métier de policier dans le Canton de Vaud(1er débat)	DSE.	Buffat M. (Majorité), Deriaz P. (Minorité)	15/12/2010
RENV-T	23.	(09_POS_153) Postulat Nicolas Mattenberger et consorts concernant l'internalisation des tâches de sécurité publique	DSE, DINT	Bonjour E.	15/12/2010
RENV-T	24.	(236) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nuria Gorrite et consorts - Pour un dépôt volontaire et gratuit des armes personnelles des militaires à l'arsenal	DSE	Mayor O.	15/12/2010
RENV-T	25.	(09_INI_028) Initiative législative Philippe Ducommun et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de soutenir la pétition "Stop à la violence ccontre la police", déposée par la Fédération suisse des foncionnaires de police	DSE, DINT	Fiora-Guttman M.	15/12/2010
RENV-T	26.	(09_INI_031) Initiative Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat d'user de son droit d'initiative cantonal auprès du Parlement fédéral afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire	DSE	Saugy R.	15/12/2010
RENV-T	27.	(09_INT_295) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gabriel Poncet au sujet de la mendicité qui s'invite dans les trains entre Lausanne et Genève	DINT.		15/12/2010
RENV-T	28.	(10_INT_346) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Décosterd sur un accompagnement adéquat des détenues qui se présentent devant la commission des grâces	DSE.		15/12/2010
RENV-T	29.	(10_INT_336) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet concernant l'accord sur la sécurité routière entre la France et la Suisse, demandant par qui les frais d'interventions et d'investigations des forces de Police seront couverts	DSE.		15/12/2010
RENV-T	30.	(10_INT_341) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Sandrine Bavaud - Le Taser n'est pas une simple arme de neutralisation momentanée. Il est une arme qui tue. Quelles conséquences en tirer?	DSE.		15/12/2010
RENV-T	31.	(10_INT_359) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Robert Aebi demandant ce que fait le coordinateur romand des écoles de police	DSE.		15/12/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	32.	(10_INT_362) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Jobin concernant les sièges pour enfants jusqu'à 12 ans, sécurité ou nouvelle entrave à la mobilité automobile ?	DSE		15/12/2010
RENV-T	33.	(10_INT_377) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Violence dans les bals de jeunesse, quelles mesures prendre pour rétablir la confiance et assurer la pérennité ?	DSE.		15/12/2010
RENV-T	34.	(10_INT_376) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations - (10_INT_376) Dominique-Richard Bonny et consorts - Des médecins-assistants pour tester les routiers ? - (10_INT_383) Christa Calpini - Les médecins agréés de l'OFAC (office fédéral de l'aviation civile) sont-ils moins compétents que ceux désignés par l'Etat de Vaud ?	DSE.		15/12/2010
RENV-T	35.	(10_INT_387) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts au nom du groupe radical - Manifester, oui. Mais pas à 12 ou 13 ans!	DSE.		15/12/2010
RENV-T	36.	(306) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du groupe des Verts et consorts demandant un stop aux vols touristiques en Mirage	DSE.	Clot B.	15/12/2010
RENV-T	37.	(10_INT_329) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le traitement dégradant avec chaînes aux pieds et menottes aux mains lors des audiences devant la Justice de paix pour les étrangers en mesure de contrainte	DSE.		15/12/2010
REF-EM	38.	(158) Exposé des motifs et projet de loi et Préavis du Conseil d'Etat sur la motion Jérôme Christen demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi modifiant la LVCC est refusée par 58 non, 52 oui et 20 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) concernant le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Christen sont refusées par 65 non, 63 oui et 5 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 70 oui, 58 non et 3 abstentions. Le rapport est donc finalement accepté.	DINT.	Monod A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	39.	(160) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures tutélaires dans le canton de Vaud et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Christiane Rithener et consorts demandant au Conseil d'Etat d'améliorer et faciliter la gestion des mandats des tuteurs et curateurs - Jean-Paul Dudt et consorts « Pour que dans le canton de Vaud plus aucun tuteur ou curateur ne soit désigné contre son gré » - Michel Golay « Comment décharger les justices de Paix par les recours aux forces, connaissances, compétences et disponibilités des aînés ? Réponse du Conseil d'Etat sur la pétition « Non aux tutelles et curatelles imposées aux tutelles et curatelles imposées OUI à un meilleur soutien aux tuteurs/trices et curateurs/trices volontaires » Les conclusions du rapport de la commission concernant le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Golay sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DINT.	Monod A.	
OA	40.	(301) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Marc-Olivier Buffat et consorts visant à mieux définir les droits et obligations du public en cas de constatation d'infraction ou de tentative d'infraction Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DINT.	Bottlang-Pittet J.	
REF	41.	(09_INI_020) Initiative Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC demandant la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération totale de l'initiative et renvoi au Conseil d'Etat) sont refusées par 86 non, 32 oui et 14 abstentions. L'initiative est donc classée.	DINT	Christen J. (Majorité), Monod A. (Minorité)	
RENV-T	42.	(10_MOT_092) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts intitulée Le vote électronique est dangereux pour la démocratie - Arrêtons les frais	DINT	Grandjean P. (Majorité), Vuillemin P. (Minorité)	15/12/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	43.	(10_MOT_094) Motion Sandrine Bavaud au nom du groupe des Verts pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales	DINT	Junod G.	15/12/2010
RENV-T	44.	(10_MOT_105) Motion Bernard Borel et consorts pour une élection au Grand Conseil réellement représentative et proportionnelle	DINT	Despot F. (Majorité), Courdesse R. (Minorité)	15/12/2010
RENV-T	45.	(09_INT_321) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Florence Golaz et consorts concernant les étrangers élus au niveau communal et demandant si ce sont des citoyens de 2e catégorie	DINT.		15/12/2010
RENV-T	46.	(10_INT_384) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-André Fardel au nom du groupe radical : Entre deux casquettes d'avocat d'un détenu et d'élus d'un parti, un député doit choisir!	DINT.		15/12/2010
RENV-T	47.	(10_INT_337) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard intitulée Canton de Vaud, aujourd'hui les catholiques sont plus nombreux que les protestants	DINT.		15/12/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :